

**CRESSIER** Du 1 au 3 mai, le village viticole fêtera le nectar nouveau. Avec des soucis de patente.

# Une 41e Fête du vin nouveau de bonne facture

La Fête du vin nouveau de Cressier n'a pas encore débuté qu'elle aurait déjà un petit goût de bouillon... Heureusement, ce n'est pas le contenu des flacons de nectar qui posera problème durant les libations célébrées du 1 au 3 mai. Mais l'énorme coup de massue financier que constitue la perception de la taxe sur les patentes voulue par la nouvelle loi de février 2014 sur la police du commerce ainsi que l'adaptation de divers règlements.

Jusqu'à l'année dernière, les organisateurs de la fête cressiacoise versaient la modique somme de 340 francs pour que les guinguettes puissent écouler l'emblème de la fête et autres boissons. En appliquant strictement la loi, les tenants de la Fête du vin de Cressier devraient s'acquitter d'un montant de 6840 francs. Du moins, selon la facture adressée mercredi par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (Scav).

Sauf que le comité n'aurait ja-

mais dû recevoir cette facture, s'est empressé d'écrire, mercredi tard dans la soirée, le conseiller d'Etat Laurent Favre. «C'est une erreur administrative. J'avais demandé qu'on retienne la facturation vu la réunion qui se tiendra cet après-midi et puisque je vais proposer une correction des redevances au Conseil d'Etat», explique le chef du Département du développement territorial et de l'environnement. A la table des négociations prendront part «les organisateurs de festivals et manifestations qui bénéficiaient de conditions spéciales par le passé», précise Laurent Favre.

En filigrane, il faut comprendre que ces sociétés jouissaient d'un traitement de faveur, qui a pris fin. Mais l'explosion des coûts paraît tellement démesurée que le ministre semble disposé «à trouver une solution pour faire diminuer, de manière générale, les redevances demandées aux organisateurs de manifestations publiques». Le conseiller



d'Etat assure comprendre le souci du comité: «J'essaie de rattraper une situation que je n'ai pas créée. Mais le dossier est coriace vu la décision du Grand Conseil. D'autant que la mise en œuvre de la nouvelle loi a dû être réalisée au 1er janvier 2015, après une consultation qui n'a pas fait l'objet de critiques particulières», analyse Laurent Favre.

## Carnaval

Au-delà de ces vicissitudes, pour les 40 ans de la manifestation, le comité a l'intention de réussir sa 41e Fête du vin nouveau. Le programme, traditionnel, a été enrichi de quelques nouveautés. La plus visible, est l'adoption de la mascotte **Vinou** (photo SP). La quinzaine de milliers de visiteurs attendus du 1 au 3 mai ne manqueront pas de goûter au thème de l'année: «Carnaval». Il sera bien plus joyeux que ceux de Rio, Venise ou Bâle pronostique le comité d'organisation. Comme d'habitude, la fête débutera dans les huit caves du village. **STE**